

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N° 17 – ADMINISTRATION
GENERALE**

**Centre Culturel Peyuco
DUHART : fixation du
tarif pour l'exploitation
du bar – restauration**

Rapporteur

M. Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°17 : ADMINISTRATION GENERALE

Centre culturel Peyuco DUHART : fixation du tarif pour l'exploitation du bar -restaurant

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La Commune de SAINT JEAN DE LUZ est propriétaire de l'ensemble immobilier Centre culturel Peyuco Duhart.

Ce nouvel établissement possède un espace bar avec terrasse pouvant assurer un service de restauration rapide. Aussi il est proposé d'autoriser l'exploitation de ce bar restaurant, pour une durée de 2 ans.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement d'un appel à candidature pour l'occupation temporaire et précaire du bar restaurant situé dans le centre culturel Peyuco DUHART pour une durée de 2 ans
- de fixer un loyer annuel :
 - D'un montant plancher de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC (taux de TVA de 20%)
 - d'une part variable de 2% du Chiffre d'affaires en € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat et animations de la ville* » du 1^{er} juin 2023,
- approuve le lancement d'un appel à candidature pour l'occupation temporaire et précaire du bar restaurant situé dans le centre culturel Peyuco DUHART pour une durée de 2 ans
- fixe un loyer annuel :
 -
 - D'un montant plancher de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC (taux de TVA de 20%)
 - d'une part variable de 2% du Chiffre d'affaires en € HT

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Trigovert

